**La soutenance de la Thèse d’Exercice**

**pour les internes en Biologie Médicale**

**(1ère inscription en DES Biologie Médicale à partir de 2017/2018)**

A soutenir impérativement **avant la fin de la phase d’approndissement** (3ème Année d’Internat)

**Arrêté du 12 Avril 2017**

**relatif à l’organisation du 3ème cycle des études de Médecine – Article 60**

La thèse est un travail de recherche ou un ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale.

**Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité dont relève l'étudiant.**

Il est mentionné au contrat de formation.

**L'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase 2.**

Pour les étudiants de troisième cycle des études de pharmacie affectés dans la spécialité **biologie** **médicale**, la thèse est soutenue **devant un jury présidé par un professeur des universités titulaire des disciplines pharmaceutiques**.

Le jury de thèse est composé d'au moins quatre membres dont au moins deux membres représentant les spécialités médicales et pharmaceutiques désignés par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs d'unité de formation et de recherche concernés. Un praticien des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut siéger comme membre-enseignant, voire présider le jury.

**15 jours avant la soutenance : Remettre au Service Scolarité – D.E.S. (par envoi postal ou au Service Scolarité)**

**1/** Formulaire autorisation de soutenance DES Biologie Médicale signé du Coordonnateur du D.E.S. Biologie Médicale et du Président de Jury

**2/** 2 exemplaires de la Thèse conformes au règlement intérieur des Thèses

**3/** Formulaire d’enregistrement Bibiliothèque complété soigneusement

**Modèle pages de couverture de la thèse**

**Formulaire Attestation de soutenance Thèse d’exercice pour les internes en Biologie Médicale**

**Serment du Pharmacien**

**Règlement présentation des thèses**

**Guide de la thèse**

**Formulaire enregistrement Bibliothèque**

Attention, la soutenance de la Thèse doit se dérouler dans les locaux de l’UFR Pharmacie. La réservation de la salle des Thèses ou autre salle doit se faire au minimum 3 semaines avant la soutenance auprès du Service Scolarité.

Si pour des raisons justifiées, votre soutenance doit avoir lieu à l’extérieur de la Faculté avec l’accord de votre président de jury, merci de transmettre un courrier de demande de dérogation à l’attention du Doyen à l’adresse : snejana.djordjevic@universite-paris-saclay.fr

**L’attestation de réussite au Diplôme d’Etat de Docteur en Pharmacie sera délivrée à l’interne en vue de son inscription au Conseil de l’Ordre 2 jours ouvrables après réception de l’attestation de soutenance.**